Occupation du Domaine Public

Pour tous dépôts de benne, matériaux, sable, etc... sur le domaine public, une demande doit être effectuée en mairie.

Un agent des services de la ville vérifie la meilleure possibilité d'implanter temporairement tous dépôts de benne, matériaux, sable, bois, etc... une autorisation vous sera délivrée.

Demande d'abaissement de trottoir

Les riverains qui souhaitent faire des travaux d’abaissement de trottoir pour l’accès à leur propriété doivent demander l’autorisation à la commune, gestionnaire de la voie.
La création d’une « bordure bateau » est réalisée par la commune. Le montant des travaux est à la charge du bénéficiaire. La demande doit être faite par écrit et adressée au service technique municipal via la plateforme Gallia.

Renseignements :

- 02 48 57 06 17
- service [dot] technique ville-mehun-sur-yevre [dot] fr

rgba(255,255,255,1)

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Procédez à votre demande ici.

rgba(255,255,255,1)